

Réunion du 3 septembre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Marcel BAUER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Richard STOLTZ

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Frédéric BIERRY

N° CP/2012/661 - Insertion sociale - 4512
Intervention en faveur de l'insertion sociale des bénéficiaires
du Revenu de solidarité active (RSA)

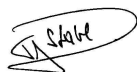
La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer à l'Association "Tôt ou t'art" une revalorisation exceptionnelle de 6 000 € de la subvention 2012 d'un montant de 9 500 € attribuée par délibération n° CP/2012/64 du 9 janvier 2012, soit un montant total annuel de 15 500 €

- approuve au regard de l'avance de 6 650 € déjà versée en janvier 2012, le versement à l'Association "Tôt ou t'art" d'un solde de 8 850 € pour 2012, conformément au tableau annexé.

Elle approuve par ailleurs l'avenant n° 1 à la convention financière conclue avec l'Association "Tôt ou t'art" pour l'année 2012, avenant ayant pour objet de modifier l'article 3 de cette convention, et autorise son président à signer cet avenant au nom du Département.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120903-69953-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 14/09/12